



Maitre d'ouvrage :
CCI - Domaine des Pierres 60A, Route de l'Entre-Deux Pierrefonds 97410 Saint-Pierre

DCE



Travaux d'aménagement d'un local à Saint-Pierre

CCTP

Lot N°03 MENUISERIE INTERIEURE

Indice	Détail	Date
0	Diffusion initiale	06/05/2026

ARCHITECTE	BET FLUIDES
Diomat Design Architecture 1 impasse Henri Madore, 97427, Etang Salé	EFUZIF 97 Rue de Général Lambert, 97436 Saint-Leu

Sommaire

3.1	Généralités.....	3
3.1.1	Connaissance du dossier.....	3
3.1.2	Liaison avec les autres corps d'état	3
3.1.3	Réception des supports.....	3
3.1.4	Protection en cours d'exécution	3
3.1.5	Entretien des ouvrages.....	3
3.1.6	Prescriptions d'ensemble.....	4
3.1.6.1	Documents de référence.....	4
3.1.6.2	Performances des ensembles.....	4
3.1.6.3	Etudes	4
3.1.6.4	Essais.....	4
3.1.6.5	Fabrication.....	4
3.1.6.6	Pose des menuiseries intérieures.....	5
3.1.7	Consistance des travaux.....	6
3.1.7.1	Travaux inclus	6
3.1.7.2	Travaux exclus	7
3.2	Description des ouvrages.....	8
3.2.1	Blocs-portes intérieures.....	8
3.2.1.1	Porte bois	9
3.2.1.2	Porte de placard	10
3.2.2	Chassis vitre fixe intérieur	11
3.2.3	Ameublement et aménagement.....	12
3.2.3.1	Cuisine	12
3.2.3.2	Aménagement intérieur placard	14
3.2.3.3	Tablettes / patères et porte balai mural	15
3.2.4	Ouvrages hors marché	16
3.2.4.1	Electroménagers.....	16

3.1 Généralités

3.1.1 Connaissance du dossier

L'Entrepreneur du présent lot est tenu d'avoir pris entière connaissance du lot n° 00, "Dispositions communes à tous les lots", joint au présent dossier et faisant partie intégrante du CCTP.

Il est également tenu d'avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces techniques, C.C.T.P. & Plans des autres corps d'état intervenants au titre du présent Marché.

3.1.2 Liaison avec les autres corps d'état

L'entreprise prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état, notamment du revêtement, des cloisonnements, de la peinture, et fera apparaître les ouvrages correspondants sur ses plans et détails d'exécution.

3.1.3 Réception des supports

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra s'assurer sur place des cotes réelles du cloisonnement et de leurs conformités avec les indications des plans et détails du projet.

Au cas où il constaterait des différences par suite du non-respect des tolérances ou de modifications des autres lots en cours d'exécution ou si l'état du chantier n'est pas conforme aux spécifications du D.T.U., il devra le signaler au Maître d'Œuvre pour décision au moins vingt jours avant la date prévue pour la fabrication des menuiseries ; s'il néglige cette formalité, il restera responsable des erreurs qui pourraient se produire et des conséquences que ces erreurs pourraient entraîner.

3.1.4 Protection en cours d'exécution

La protection en cours de travaux d'exécution des menuiseries intérieures, notamment vis-à-vis des autres corps d'état, sera due par le présent lot, compte tenu des précisions apportées par le CCTP sur le système de pose.

Les arêtes des huisseries, bâtis, poteaux en bois seront protégés jusqu'à 1,20 m du sol.

Les surfaces finies des éléments mis en œuvre devront être protégées contre les salissures, les projections et les coups légers, en cours de chantier

3.1.5 Entretien des ouvrages

Après le réglage, la pose et le scellement ou fixation des menuiseries, l'entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés d'une façon parfaite. Jusqu'à leur entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplacera les objets soustraits ou détériorés.

Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état de finition et de propreté.

Pendant la période de garantie contractuelle, l'entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages et devra, chaque fois qu'il y sera requis, donner les jeux qui seraient jugés nécessaires.

Seront également à la charge de l'entrepreneur tous les travaux nécessaires aux autres corps d'état nécessités par la révision, l'entretien et la remise en état ou le remplacement des menuiseries défectueuses également pendant la période de garantie.

3.1.6 Prescriptions d'ensemble

3.1.6.1 Documents de référence

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs en vigueur à la signature du marché. Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent C.C.T.P. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur, et ne sont en aucun cas limitatives.

3.1.6.2 Performances des ensembles

Les menuiseries devront bénéficier en outre :

- d'un Avis Technique
- d'une certification de suivi de marque,

3.1.6.3 Etudes

Les plans relatifs :

- aux détails de raccordement,
- aux dimensions des ouvrages,
- à l'implantation des organes de fixation,

devront être communiqués au Maître d'Œuvre pendant la période de préparation.

3.1.6.4 Essais

Conformes aux règles en vigueur, à fournir pendant la période de préparation

3.1.6.5 Fabrication

3.1.6.5.1 Ferrage

Les paumelles seront montées entre dormant et ouvrant, sans usinage, et fixées par des vis en acier inoxydable et des plaques écrous en aluminium.

L'ensemble du système de ferrage devra être assemblé par contreplaques, de façon à permettre tout réglage.

3.1.6.5.2 Quincaillerie

Toutes les pièces de quincaillerie utilisées dans la construction des ensembles à fournir dans le bâtiment seront de première qualité et devront porter l'estampille correspondante.

Ces pièces de quincaillerie seront solidement fixées, les paumelles et serrures par vis inox, pour en permettre le démontage éventuel.

Toute la quincaillerie sera soumise à l'approbation du Maître d'Œuvre et devra être titulaire de la marque SNFQ.

Les paumelles devront permettre un réglage et un remplacement faciles.

Les hauteurs d'installation des poignées de manœuvre des menuiseries seront conformes aux règles d'accessibilité en vigueur (hauteur comprise entre 0.90 et 1.30m)

3.1.6.6 Pose des menuiseries intérieures

3.1.6.6.1 Mise en œuvre

Le déchargement et la manutention des divers éléments de menuiseries devront s'effectuer dans les meilleures conditions pour éviter toute déformation permanente qui nuirait au bon fonctionnement et toute dégradation affectant la résistance du matériau et à l'aspect des ouvrages.

Le stockage devra se faire dans des locaux à l'abri des intempéries et suffisamment ventilés, pour éviter l'altération des bois notamment. Ces derniers auront reçu préalablement une couche d'impression sur toutes les faces.

- La pose des huisseries en cloison traditionnelle ou carreaux de plâtre sera à la charge du présent lot.
- Les huisseries en cloisons sèches seront posées par le plaquiste le présent lot au fur et à mesure de l'avancement des cloisons aura la vérification de la pose. La révision des raccords cloison/huisserie sera réalisée avant peinture par le présent lot.
- La pose des portes elles-mêmes ne pourra être entreprise qu'après les raccords à base de liants hydrauliques terminés et secs et les sols et parois nettoyés.

3.1.6.6.2 Tolérances de pose

L'écart maximal entre la position réelle de chacun des axes de la menuiserie et celle de chacun des axes théoriques des menuiseries ne devra pas dépasser 1 cm.

- Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d' huisserie ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de 2 mm sous réserve que le parallélisme des poteaux en tous points soit respecté à 2 mm près sur tous les plans.
- Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder 2 mm pour le premier mètre et sous un maximum de 4 mm, 1 mm par mètre supplémentaire.

Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 10 et 15 mm par rapport au sol fini. Le lot Ventilation (Plomberie) pourra demander un jeu plus important pour satisfaire aux exigences de ventilation des locaux.

3.1.6.6.3 Traitement de finition

Le traitement de finition des divers éléments sera conforme aux prescriptions du CCTP. Il comprend la protection des matériaux et le traitement d'aspect.

- Lorsque le traitement de finition est prévu au lot Peinture, la protection provisoire des bois est obligatoirement exécutée en usine, à la charge du présent lot, impression vernis ou peinture selon indications du CCTP.
- Lorsque le CCTP prévoit des ouvrages pré peints destinés à recevoir sur chantier une ou deux couches de peinture, la qualité de la pré peinture devra être au moins équivalente à celle des menuiseries sous Label CTB.
- Les traitements d'aspect sous forme de peinture ne sont pas à la charge du présent lot.

Au chapitre description des ouvrages, pourra être présent par contre des systèmes particuliers de finition par plaques ou films décoratifs :

- panneaux prélaqués,
- stratifiés en feuilles imprégnées de résines thermodurcissables,
- films de PVC à haut poids moléculaire obtenu par calandrage,
- feuilles métalliques de faible épaisseur, etc.

3.1.6.6.4 Quincaillerie et accessoires

Tous les articles de quincaillerie devront porter le label de conformité NF. SNQF.

- La force et le nombre des paumelles seront appropriés au poids et à la dimension des vantaux. Les paumelles auront une grande précision dimensionnelle et permettront un réglage et un remplacement faciles. Les dispositifs de déplacement des vantaux devront fonctionner sans bruit excessif avec un effort de manœuvre modéré et être accessibles pour l'entretien.
- Les organes de fermeture-serrure, boutons béquilles, verrous, etc., devront assurer une immobilisation totale des ouvrants en position fermée. Ils sont définis dans la description des ouvrages, leur hauteur de pose sera conforme aux règles d'accessibilité PMR ($0.90 < H < 1.30$)
- L'Entrepreneur fera son affaire de la remise des clés au Maître d'Ouvrage, le jour de la réception des travaux à raison de 3 clefs par serrure. Les trousseaux seront étiquetés, chaque clé comportant la désignation de la porte à laquelle elle correspond.

L'organigramme des clés est à la charge du présent lot.

La perte de toute clé au jour de la réception des travaux entraînera obligatoirement le remplacement de la serrure.

3.1.7 Consistance des travaux

3.1.7.1 Travaux inclus

Les travaux objet du présent lot comprennent :

- les études et plans d'exécution
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception,
- l'évacuation des déchets au fur et à mesure des travaux,

- le nettoyage en fin de travaux
- tous les ouvrages décrits ci-après.

3.1.7.2 Travaux exclus

- Les travaux de peinture de finition lorsque celle-ci n'est pas prévue dans la description des ouvrages,

3.2 Description des ouvrages

3.2.1 Blocs-portes intérieures

- Classement des blocs portes

Blocs portes âme pleine ou alvéolaires suivant la position, coupe-feu et/ou acoustiques suivant le cas, avec PV à fournir pour chaque performance requise.

- Huisseries

Huisseries bois:

- Huisseries bois type traditionnel en bois massif exotique. Les huisseries seront du type enveloppant et à recouvrement, capotant toute l'épaisseur de la cloison ; il ne sera pas accepté de couvrir joint à la périphérie des huisseries ; en cas de pose en voile BA des tapées seront mises en œuvre, dans la même essence que celle composant l'huisserie.

- Huisseries composées de 2 montants et 1 traverse haute et barre d'écartement de pose, avec happe de scellement et aiguilles, rainures pour joints, paumelles mixtes réglables, trou de gâche universelle avec carter et butée en caoutchouc

- Livraison parfaitement raboté et poncé pour recevoir un vernis ou une peinture par le peintre.

Pour chaque type d'huisserie :

- Paumelles acier renforcé de 140 avec bouchon métallique soudé, nombre 4 sur la hauteur.

- Joints isophoniques ou auto extinguisibles CF 1/2 heure ou 1 heure, suivant type de portes.

- Vantaux

Qualité "porte intérieure", réception en feuillure à recouvrement, épaisseur de 40mm, alaise périphérique en bois massif, âme pleine avec parements en panneau de fibre dur de 3mm d'épaisseur, prépeints ou revêtus avec parement replaqué stratifié suivant localisation.

Qualité portes intérieures à poser en feuillure. Les portes devront avoir reçu l'agrément et porter d'une manière apparente le label du CTB.

Joints isophoniques positionnés en rainure sur les huisseries et les vantaux le nécessitant.

Les vantaux devront avoir reçu l'agrément et porter d'une manière apparente le label du CTB.

L'ensemble devra être traité fongicide et insecticide.

- Quincailleries- équipements- accessoires

Quincailleries de qualité NF- S.N.F.Q. comportant :

- ferrage par 4 paumelles de 140 mm.

Chaque serrure sera livrée avec 3 clés

- suivant localisation, serrures pêne dormant 1/2 tour pour carré de 8mm à mortaiser ayant le label SNFQ pour cylindre à profil européen
- suivant localisation, coffre de sûreté renforcé à axe à 50 mm de référence D 455 de chez VACHETTE, équipés de cylindre profil européen de haute sûreté sur organigramme.
- les serrures sans cylindre (bec de cane, condamnation) sont du type à larder de haute qualité.

Fourniture et pose des cylindres de l'ensemble des portes.

Pour toute les portes, butées murales

3.2.1.1 Porte bois

3.2.1.1.1 Pi : 93x205 cm

Bloc-portes comportant une huisserie métallique, un vantail **isoplane** prépeint 2 faces à âme alvéolaire,

- Bâti ou huisserie en acier d'épaisseur 15/10 (*), feuillure avec joint d'étanchéité à l'air
- Épaisseur 40 mm- Âme Agglo Cadre bois exotique ou européen
- : Brute ; Prépeinte ; avec Cadre exotique
- Serrure un point à bec-à-cane avec condamnation pour les pièces humides et paumelles de 130 inox
- Visserie en acier inoxydable et toutes sujétions, équipés de :
- double béquille marque "HOPPE" ligne VERONA finition alu anodisé naturel.
- butée murale Caoutchouc blanc fixation renforcée.

Localisation :

WC / SdE / Chambre / Espace bébé

3.2.1.1.2 Pi : 93x205 cm

Bloc-portes comportant une huisserie métallique, un vantail **postformée** prépeint 2 faces à âme alvéolaire, comme celles présentes sur site

- Bâti ou huisserie en acier d'épaisseur 15/10 (*), feuillure avec joint d'étanchéité à l'air
- Épaisseur 40 mm- Âme Agglo Cadre bois exotique ou européen
- : Brute ; Prépeinte ; avec Cadre exotique
- Serrure à clé
- Visserie en acier inoxydable et toutes sujétions, équipés de :
- double béquille marque "HOPPE" ligne VERONA finition alu anodisé naturel.

- butée murale Caoutchouc blanc fixation renforcée.

Localisation :

Porte d'entrée

3.2.1.1.3 Pp : 50x205 cm

Bloc-portes comportant une huisserie métallique, un vantail isoplane prépeint 2 faces,

Bâti ou huisserie en acier d'épaisseur 15/10 (*)

Épaisseur 40 mm- Âme nid d'abeille Cadre bois européen

3 ou 4 paumelles de 130 Serrure un point

Simple béquille marque "HOPPE" ligne VERONA finition alu anodisé naturel.

La fermeture sera assurée par un système magnétique composé :

- D'un aimant fixé sur l'huisserie,
- D'une contreplaque métallique fixée sur le vantail, permettant un maintien discret en position fermée, sans verrouillage mécanique.

Fibre Prépeinte

Localisation :

Placard espace bébé

3.2.1.2 Porte de placard

3.2.1.2.1 Pc : 112x206 cm

Portes de placard coulissantes à deux vantaux, destiné à un usage intérieur.

Les vantaux seront réalisés en panneaux de particules surfacés mélaminé décor blanc, d'épaisseur adaptée (environ 10 à 18 mm selon système), assurant une bonne rigidité et une finition durable. Les chants seront protégés par bandes thermocollées assorties.

Les panneaux seront montés dans des profils cadres (aluminium ou acier laqué selon gamme), intégrant un système de roulement haut et bas.

Le système coulissant comprendra :

- un rail haut en aluminium fixé sous linteau,
- un rail bas (ou guidage discret selon configuration),
- des chariots à galets assurant un coulissement fluide et silencieux,
- des butées de fin de course.

La manœuvre des vantaux se fera par prise de main intégrée aux profils.

Finition :

- Décor blanc uni mélaminé,

- Profils de finition aluminium anodisé ou laqué (coloris blanc).

Dimensions adaptées à la réservation, avec recouvrement des vantaux assurant l'occultation complète de l'ouverture.

L'ensemble comprendra toutes sujétions de fourniture, quincaillerie, ajustements, réglages et pose complète.

Pose avec réglage précis des aplombs, niveaux et jeux fonctionnels pour garantir un coulissement optimal et durable.

Localisation :

Chambre

3.2.2 Chassis vitre fixe intérieur

Le châssis sera constitué d'un cadre périphérique rigide bois, recevant un remplissage en vitrage clair simple.

L'ensemble sera conçu pour une pose en feuillure dans la cloison.

- Caractéristiques techniques

Vitrage : verre clair simple, épaisseur 4 à 6 mm selon dimensions

Type : vitrage non isolant, usage intérieur exclusivement

Mise en œuvre : vitrage maintenu par parcloles démontables ou joints adaptés

Étanchéité : assurée par joints souples (type EPDM ou équivalent)

- Cadre :

Profilés bois rabotés

Section adaptée aux dimensions et à la rigidité requise

Fixation : vissage ou scellement dans le support, avec calage et mise à niveau

- Finitions

Cadre bois : prêt à peindre

Vitrage : clair, sans défaut visible, chants polis ou adoucis

- Mise en œuvre

La pose comprendra :

la prise de cotes sur site,

la fourniture de l'ensemble des éléments (cadre, vitrage, parcloles, joints, fixations),

le calage, le réglage et la mise à niveau,

les joints périphériques assurant la finition entre châssis et support,
le nettoyage en fin de chantier.

L'ouvrage devra être parfaitement d'aplomb, de niveau et présenter des jeux réguliers.

- Prescriptions particulières

Respect des tolérances dimensionnelles et des règles de l'art

Protection des ouvrages adjacents pendant les travaux

Remplacement de tout élément défectueux ou endommagé

Adaptation aux contraintes du support existant

- Normes et références

Mise en œuvre conforme aux DTU en vigueur et aux règles professionnelles relatives à la menuiserie intérieure et à la miroiterie.

Localisation :

Entre Chambre et Espace bébé

3.2.3 Ameublement et aménagement

3.2.3.1 Cuisine

Description générale

La cuisine sera composée d'éléments bas et hauts, d'un plan de travail, d'un évier avec robinetterie, de plaques de cuisson, d'un four, d'une hotte, ainsi que des réservations nécessaires à l'intégration des appareils électroménagers.

L'ensemble devra présenter une bonne résistance à l'usage domestique, à l'humidité et aux contraintes mécaniques courantes.

3.2.3.1.1 Meubles de cuisine

- Caissons en panneaux de particules mélaminés, épaisseur minimale 16 à 19 mm
- Finition intérieure et extérieure mélaminée blanche
- Chants protégés par bandes thermocollées
- Fonds de meuble en panneau mince (≈ 8 mm) rainuré et agrafé
- Assemblage par tourillons, vis ou ferrures invisibles
- Amortisseurs sur portes et tiroirs
- Aménagements intérieurs (range-couverts, coulissants, tri sélectif)

3.2.3.1.2 Façades :

- Panneaux stratifiés
- Finition lisse
- Résistance à l'humidité et aux chocs du quotidien

3.2.3.1.3 Quincaillerie :

- Charnières métalliques avec système de fermeture amortie (type soft-close)
- Coulisses métalliques à sortie partielle ou totale pour tiroirs
- Poignées rapportées

3.2.3.1.4 Plan de travail

- Plan de travail en stratifié haute pression (HPL) ou équivalent
- Épaisseur minimale 28 mm
- Résistance à l'humidité, à la chaleur modérée et à l'abrasion
- Découpes pour évier et appareils intégrés réalisées en atelier ou sur site
- Étanchéité des chants et des coupes assurées
- Finition effet bois

3.2.3.1.5 Évier et robinetterie (Lot Plomberie)

3.2.3.1.6 Équipements électroménagers prévus au marché (Lot Electricité)

- Plaque de cuisson
- Four encastré
- Hotte aspirante avec évacuation ou recyclage

L'ensemble sera conforme aux normes en vigueur et raccordé aux réseaux existants.

3.2.3.1.7 Crédence (lot01 revêtement)

3.2.3.1.8 Mise en œuvre

La prestation comprendra :

- la prise de cotes sur site,
- la fourniture de tous les éléments,
- la pose, le réglage et l'ajustement des meubles,
- les coupes et adaptations nécessaires,
- les fixations murales adaptées au support,
- les joints d'étanchéité (plan de travail, évier, crédence),
- le nettoyage en fin de chantier.

Les meubles seront posés de niveau, alignés, avec des jeux réguliers et un fonctionnement optimal des ouvrants.

3.2.3.1.9 Prescriptions techniques

- Respect des normes en vigueur (électricité, plomberie, ventilation)
- Protection des ouvrages existants
- Coordination avec les autres corps d'état
- Remplacement de tout élément défectueux

3.2.3.1.10 Normes et références

Mise en œuvre conforme aux DTU et règles professionnelles en vigueur relatives à la menuiserie intérieure, à la plomberie sanitaire et à l'électricité.

Localisation :

Cuisine

3.2.3.2 Aménagement intérieur placard

L'aménagement comprendra un ensemble de tablettes, tringles de penderie et accessoires, organisés de manière fonctionnelle afin d'optimiser le volume de rangement.

L'ensemble sera réalisé en panneaux dérivés du bois, avec finition mélaminée, assurant résistance à l'usage courant.

3.2.3.2.1 Structure et matériaux

- Panneaux en particules mélaminés, épaisseur 16 à 19 mm
- Décor blanc
- Chants visibles protégés par bandes thermocollées assorties
- Tablettes fixes et/ou réglables sur taquets métalliques
- Résistance adaptée aux charges usuelles (linge, vêtements)

3.2.3.2.2 Éléments constitutifs

Tablettes :

- Tablettes horizontales de rangement
- Réglables en hauteur sur crémaillères ou taquets
- Répartition selon plans d'exécution

Penderie :

- Tringle de penderie en acier chromé
- Fixation sur supports latéraux ou sous tablette
- Dimension adaptée à la largeur du placard

Séparations verticales :

- Cloisons intermédiaires en panneaux mélaminés
- Fixation mécanique assurant rigidité de l'ensemble

3.2.3.2.3 Quincaillerie et accessoires

- Supports de tablettes métalliques
- Supports de tringle adaptés à la charge
- Visserie et fixations adaptées au support (mur, cloison, caisson)

3.2.3.2.4 Mise en œuvre

La prestation comprendra :

- la prise de cotes sur site,

- la fourniture de tous les éléments (panneaux, tringles, quincaillerie),
- les découpes et ajustements,
- la pose, le réglage et la fixation de l'ensemble,
- la vérification de la planéité et de l'horizontalité des tablettes,
- le nettoyage en fin de chantier.

Les éléments seront posés d'aplomb, de niveau, avec des jeux réguliers et une bonne stabilité.

3.2.3.2.5 Prescriptions techniques

- Respect des règles de l'art en menuiserie intérieure
- Fixations adaptées à la nature du support
- Protection des ouvrages existants pendant intervention
- Remplacement de tout élément endommagé

3.2.3.2.6 Normes et références

Mise en œuvre conforme aux DTU et règles professionnelles en vigueur relatives à la menuiserie intérieure et à l'agencement.

Localisation :

Chambre et espace bébé

3.2.3.3 Tablettes / patères et porte balai mural

3.2.3.3.1 Tablettes en bois

- Nature : panneau stratifié haute pression (type MDF hydrofuge ou multiplis)
- Épaisseur : 25 mm
- Finition : stratifié résistante à l'humidité
- Teinte : identique au plan de travail de la cuisine
- Fixations : invisibles
- Charge admissible : adaptée à l'usage (≥ 15 kg par tablette)
- Dimensions : 30cm x 69cm

Localisation :

SdE

3.2.3.3.2 Patères

- Type : 1 patère multiple (3 accroches)
- Matériau : en aluminium anodisé
- Finition : thermolaqué
- Résistance à la corrosion adaptée aux pièces humides
- Fixations : vissée avec chevilles adaptées au support
- Hauteur : 1.30m (adaptation PMR)

Localisation :

SdE

3.2.3.3.3 Porte-balai mural

- Type : support mural à clips
- Capacité : pour 5 balais minimum
- Matériau : aluminium
- Système : maintien par serrage rouleaux
- Fixations : vissée avec chevilles adaptées au support
- Résistance : usage intensif

Localisation :

Local de rangement

3.2.4 Ouvrages hors marché

3.2.4.1 Electroménagers

La liste d'éléments ci-après est hors marché mais les réservations seront faites :

- Réfrigérateur
- Lave-linge
- Lave-vaisselle
- Micro-ondes